

Le BIE évalue la riposte du FMI à la crise économique et financière

En octobre 2014, le BIE a achevé une évaluation du rôle du FMI dans la riposte à la crise économique et financière mondiale qui a suivi la chute de Lehman Brothers de septembre 2008 (cette évaluation ne couvre pas les programmes avec la Grèce, l'Irlande et le Portugal, lesquels font l'objet d'une autre évaluation en cours).

Il ressort de l'évaluation que le FMI a réagi avec dynamisme et célérité en dépit de sa situation de faiblesse au moment de la crise. Il a réformé sa panoplie de prêts et augmenté ses concours, de presque zéro à environ 400 milliards de dollars en 2008-13, pour aider les pays membres à faire face à la crise. Il a aussi fourni des conseils opportuns et pratiques face à la nécessité d'une relance budgétaire concertée, encore que les conseils ultérieurs, en 2010-11, en faveur d'un rééquilibrage dans certaines des plus grandes économies aient été prématurés.

L'évaluation a conclu que le FMI a joué un rôle important dans la riposte mondiale à la crise. Il faut toutefois faire davantage pour mieux équiper le FMI afin de lui permettre d'anticiper les crises et de les gérer.

Le FMI a sensiblement élargi l'éventail de ses activités, outils et analyses pour être plus vigilant et plus efficace dans son travail d'alerte face aux risques et vulnérabilités. Des doutes persistent toutefois quant à la prolifération d'outils et d'activités, et la question se pose de savoir s'ils parviennent à alerter de façon claire et rapide, et si la surveillance du FMI est à même de détecter les facteurs de vulnérabilité dans les centres financiers d'importance systémique. Le FMI doit désormais hiérarchiser et consolider ce travail pour faire en sorte que l'information

essentielle parvienne aux décideurs dans les temps et que la surveillance financière soit structurée de manière à cibler les risques systémiques et les centres financiers présentant une véritable importance systémique. Le FMI doit en outre s'efforcer de rester une tribune de débat sur les risques macroéconomiques et financiers, et il doit continuer de promouvoir un environnement qui reste véritablement ouvert à d'autres perspectives.

La forte augmentation de l'appui financier aux pays membres face à la crise a été possible grâce à un effort de mobilisation qui a permis de quadrupler les ressources du FMI à environ 1000 milliards de dollars en 2013. Cependant, le doublement des quotes-parts convenu en 2010 n'est pas entré en vigueur, et le FMI dépend donc des formules d'emprunt pour plus de deux tiers de sa capacité totale de prêt. L'application de l'accord d'augmentation des quotes-parts et le réaligement de ces dernières sont vitaux pour la gouvernance et la légitimité de l'institution. Une plus grande certitude s'impose en outre sur la disponibilité de ressources face aux futurs besoins.

Pour faire face à la crise, le FMI a travaillé avec d'autres organisations, dont le G-20 (notamment sur le processus d'évaluation mutuelle) et le Conseil de stabilité financière. Cette collaboration a largement réussi à gérer plusieurs aspects de la crise et à renforcer l'effet des conseils du FMI. Cependant, pour préserver son indépendance et contribuer au traitement uniforme de tous les pays membres, le FMI doit aussi définir des principes de travail et de coopération avec d'autres organisations qui soient largement



Moises Schwartz, Directeur du BIE

Le BIE en quelques mots

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été créé en 2001 pour mener des évaluations indépendantes et objectives des politiques et activités du FMI. Conformément à son mandat, le BIE est totalement indépendant de la Direction du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis du Conseil d'administration. Le BIE a pour mission de promouvoir une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution et d'appuyer la gouvernance et la supervision institutionnelles.

applicables, tout en restant pragmatiques et globalement souples, et permettant de s'adapter aux situations particulières.

Le rapport d'évaluation *La riposte du FMI à la crise financière et économique* a été examiné par le Conseil d'administration le 28 octobre 2014 et publié avec la Déclaration de la Directrice générale et le Résumé des délibérations du Conseil le 4 novembre 2014.

Libéralisation du compte de capital

Le BIE a publié une mise à jour des conclusions de l'évaluation de 2005 *L'approche du FMI en matière de libéralisation du compte de capital*.

Depuis 2005, le FMI a considérablement éclairci son approche au regard de la libéralisation et gestion des flux du compte de capital. Les services du FMI ont produit de nombreuses études faisant la synthèse d'un vaste corpus de travaux académiques et opérationnels sur la libéralisation du compte de capital et les contrôles de capitaux, et élaboré de nouveaux produits de surveillance (dont les *spillover reports*) qui accordent une plus grande attention aux facteurs d'offre agissant sur les flux de capitaux internationaux.

En 2012, le FMI a adopté la décision sur la surveillance intégrée qui précisait la place des questions liées au compte de capital dans la surveillance bilatérale et multilatérale. Toujours en 2012, le FMI a formulé une «perspective institutionnelle» comme base des conseils en matière de libéralisation et gestion des flux de capitaux.

Cette perspective reconnaît que la libéralisation intégrale du compte de capital n'est pas nécessairement un objectif approprié pour tous les pays à tout

moment, et que dans certaines situations la gestion des flux de capitaux peut avoir un rôle à jouer dans la panoplie d'outils macroéconomiques. Cela a fortement contribué à modifier l'image du FMI comme promoteur d'une doctrine de libre circulation des capitaux. Cela étant, le consensus relatif à cette perspective institutionnelle demeure fragile, compte tenu des diversités d'opinion sur les modalités de gestion des flux de capitaux, au sein du FMI ainsi que parmi les chercheurs et les praticiens. Il faut entretenir l'élan pour assurer la cohésion des conseils fournis à l'ensemble des pays membres sur les questions de gestion des flux de capitaux et pour promouvoir la coopération multilatérale sur les politiques touchant aux flux de capitaux internationaux, à l'heure où une multiplicité d'accords bilatéraux, régionaux et internationaux régissent les flux transfrontaliers entre différents groupes de pays.

La mise à jour du BIE a été publiée, avec la Déclaration de la Directrice générale, le 17 mars 2015. Elle est disponible sur le site internet du BIE, tout comme les précédentes mises à jour des évaluations sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI, l'ajustement budgétaire, l'assistance technique, et les DSRP, la FRPC et l'aide à l'Afrique subsaharienne.

Travaux en cours

Au début de 2015, le BIE a lancé une nouvelle évaluation sur «Le FMI et la crise de la zone euro». Elle portera sur le travail du FMI dans la zone euro, et notamment sur les programmes en Grèce, en Irlande et au Portugal.

Le BIE est en outre en train d'achever une «Évaluation des systèmes d'auto-évaluation du FMI» et une évaluation intitulée «Statistiques pour la stabilité économique et financière mondiale : le rôle du FMI». Le BIE a également consulté les Administrateurs et les autres parties prenantes sur les éventuels sujets d'évaluations futurs, à partir d'une note de janvier 2015 sur les «Thèmes d'évaluation envisageables pour le moyen terme», disponible sur le site internet du BIE.



De gauche à droite : Teresa Ter-Minassian, ex-Directrice du Département des finances publiques, et Meg Lundsager, ex-Administratrice pour les États-Unis, à un atelier du BIE, en décembre 2014.

Suite donnée aux évaluations

Les Plans de mise en œuvre de la Direction destinés à communiquer la suite que celle-ci entend donner aux évaluations du BIE n'ont pas encore été produits pour les trois évaluations suivantes : *Prévisions du FMI — Processus, qualité et perspectives nationales*

(examinée par le Conseil d'administration en février 2014), *Questions récurrentes d'une décennie d'évaluations — Enseignements pour le FMI* (examinée en juin 2014), et *Riposte du FMI à la crise financière et économique*.

Périscope

Décembre 2014

Le BIE a présenté les conclusions de son évaluation de la *Riposte du FMI à la crise financière et économique* à la Banque européenne d'investissement et à la Cour des comptes européenne, à Luxembourg.

Le BIE a présenté son évaluation de la *Riposte du FMI à la crise financière et économique* à la Banque centrale européenne et à la Bundesbank, à Francfort.

Janvier 2015

Le Directeur du BIE a dirigé un séminaire d'introduction pour le Conseil d'administration du FMI sur «Le rôle des évaluations dans le renforcement de la culture d'apprentissage et de la responsabilisation au FMI» pour permettre aux nouveaux administrateurs de se familiariser avec le BIE.

Février 2015

Le BIE a présenté les conclusions de son évaluation de la *Riposte du FMI à la crise financière et économique* au Centre for International Governance Innovation, à Waterloo, Canada.

Le Directeur du BIE a codirigé un atelier avec Bruegel dans le cadre de l'évaluation «Le FMI et la crise de la zone euro», à Bruxelles.

Mars 2015

Le BIE a présenté les conclusions de son évaluation de la *Riposte du FMI à la crise financière et économique* aux autorités argentines, à Buenos Aires.

Le BIE a fait une présentation sur son évaluation de la *Riposte du FMI à la crise financière et économique* à la CEPAL et à la Banque centrale du Chili, à Santiago.